

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1636

présenté par

Mme Thillaye, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Cosson, M. Croizier, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la troisième phrase de l'alinéa 21, après le mot :

« sein »,

insérer les mots suivants :

« de l'Union européenne et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure l'Union européenne comme partenaire stratégique au même titre que l'Alliance atlantique. En effet, le terme 'Europe' désigne seulement le continent comme entité géographique et non l'Union européenne.

Certains opposent l'Alliance atlantique et la construction d'une Europe de la défense, comme s'il s'agissait de deux grands ensembles antinomiques. Le concept d'Europe de la défense est apparu dans les années 1970, destiné à donner une place aux Européens au sein de l'Alliance atlantique en

conjuguant le leadership américain avec l'amorce d'une coopération militaire intra-européenne destinée à rééquilibrer les relations entre les deux rives de l'Atlantique. On peut les considérer comme deux entités complémentaires, abordant parfois des enjeux distincts, mais sans jamais entrer en compétition.

Il est nécessaire que l'Union européenne soit au côté de l'Alliance atlantique dans cette loi de programmation militaire.